Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

	be bibliograp images in 1		nique, v		y alter a			•	exemp	laire d	qui so	nt pe	ut-être	rer. L. uniq modi	ues di	ı poin	t de v	ue
signif	icantly char ed below.					re		1	eproc	luite, d a méth	ou qu	i peu	vent e	xiger filmag	une m	odific	ation	1
	Coloured couverture		ìr					[Colou: Pages (
	Covers dam Couverture		gée							Pages (Pages (ées					
	Covers rest Couverture									-				amina pellicu				
	Cover title Le titre de		e manqı	ue				[. / 1	-				ied or tées o				
	Coloured n Cartes géog	-	en cou	leur				[Pages (Pages (
	Coloured in Encre de co					·e)			71	Showt Fransp								
	Coloured p Planches et				ır				• 4	Qualit Qualit				ressio	n			
V	Bound with Relié avec o			ts					-	Contin Pagina				ľ				
V	Tight bindi along interi La reliure s	or margin.	/							nclud Compi				ex				
	distorsion l	e long de l	a marge	e intérieu	ire					Fitle o Le titr				rom:/ vient:				
Ш	within the s been omitte Il se peut q	text. Whe	never p lming/	ossible, t	hese hav	ie				Fitle p Page d				son				
	lors d'une r mais, lorsqu pas été film	estauratio se cela éta	n appar	raissent d	ans le te	xte,				Captio Fitre d			la liv	raison	ı			
								Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison										
	Additional Commentai			res:														
Ce do	tem is filme cument est	filmé au ta	ux de i		indiqui													
10X		14X			18X			22X		7		26X				30×		
	12X			16X			20X			J 24X				28x				32×

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

" Rendre le peuple meilleur "

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE:—Pedagogie: 1894.—Nos étaennes.—A travers le dernier rapport du Surin tendant de l'Instruction publique.—De l'enseignement intuitif. —Sous presse. — Partie Pratique: 1, cours préparatoire: Les trois règnes de la nature.—II, cours élémentaire: Dictée: Le solcil.—III, Dictée: Les Laurentides.—Exercices de rédaction—Exercices de mémoire —Sciences élémentaires.—Histoire du Canada: Formes de gouvernement. — Langue anglaise d'après la méthode naturelle.—Divers: Poésie: Un beau jour d'hiver.—Actes officiels du département de l'Instruction publique.—Anuonces.

1894

Déjà la rapide journée Fait place aux heures du sommeil Et du dernier fils de l'année S'est enfui le dernier soleil.

MME TASTU.

"La fuite des ans m'étonne, leurs adieux oppressent mon cœur," me disait encore hier un des vétérans de notre corps enseignant.

Certes, pour la géneration qui commence, la fuite des ans n'a rien d'étonnant; au contraire, nous avons hâte, à chaque nouvelle année, espérant que des jours meilleurs luiront pour la très belle et très noble profession d'instituteur.

Mais en face du silence de mort qui entoure le nom du maître et de la maîtresse d'école, je suis tenté de m'écrier : "La fuite des années m'effraie." J'ai l'espérance tenace, aussi, d'année en année, je m'attends à ce qu'une main intelligente et généreuse sera tendue au plus dévoué comme au plus sincère ami du peuple.

Et, comme la sœur Anne, "à force de ne rien voir venir," j'ai des velléités de découragement.

Je me demande, bien souvent, si la majorité de mes compatriotes ont les yeux fermés, et les oreilles bouchées?

Le Conseil de l'Instruction publique, son digne président en tête, l'honorable M. Ouimet, à la demande de S. G. Mgr Bégin, adopte des résolutions qui, si elles étaient mises à exécution, amélioreraient le sort de l'instituteur et de l'institutrice d'une manière très notable, et cela dès l'année prochaine?—Silence dans la grande presse et dans la Chambre à l'égard de cette mesure tout à la fois sage et progressive.

On semble ainsi ignorer que la moyenne des salaires des institutrices de la province atteint à peine \$100 et que celui des instituteurs ne dépasse guère \$225?

Plusieurs ne connaissent pas—ou plutôt ne ne veulent pas connaître que la moitié au moins des maisons d'écoles sont basses, étroites, quelquesois ouvertes à la pluie, à la neige et au froid, et très souvent situées dans un endroit humide et malsain?

Peu importe qu'il y ait nombre de maîtres

et de maîtresses d'écoles qui soient plutôt parqués que logés dans des boîtes de quinze à vingt pieds carrés!

Si jamais on s'avise de calculer, au moins approximativement, le nombre des fils de cultivateurs qui ont été rejetés hors de la voie suivie par leurs pères, faute d'une instruction et d'une éducation suffisantes, il y aura "des pleurs et des grincements de dents" dans Landerneau.

L'état de choses que je viens d'esquisser n'est pas nouveau: les associations d'instituteurs de Québec et de Montréal, et les revues pédagogiques le dénoncent depuis bientôt cinquante ans!

En ce jour du renouvellement de l'année, je me permettrai d'émettre un seul vœu; mais il est incommensurable: Que ceux qui ont mission de savoir, ouvre les yeux et les oreilles au plus tôt dans l'intérêt de notre chère nationalité canadienne-française et catholique.

C.-J. M.

Nos étrennes

" Monsieur le rédacteur de l'Enseignement primaire,

" Monsieur,

"Je viens vous payer la modique somme qu'il me plaît tant d'acquitter en faveur de l'Enscignement primaire.

"En effet, cet excellent journal nous est d'un précieux avantage dans la pratique quotidienne de l'enseignement, puisqu'il nous permet de puiser aux sources les plus salutaires, la pure et saine doctrine et les méthodes pratiques propres à nous aider puissamment dans la grande charge de l'instruction et de l'éducation de notre chère jeunesse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage respectueux et l'expression avec laquelle je me dis.

Votre très humble

Sr M. de l'Enfant Jésus,

Couvent de St-Joseph,

St-Roch de Richelieu, 11 déc. 1893."

"Je sais, Monsieur le Surintendant, que vous appréciez, comme il le mérite si bien d'ailleurs, le vaillant organe des instituteurs du district de Québec, l'Enseignement primaire. Je regrette que tous les membres de la classe enseignante ne puissent profiter des leçons si pratiques qui y sont données avec profusion. L'actif rédacteur en chef de cette estimable revue pédagogique mérite plus et mieux que des félicitations pour l'œuvre de régénération qu'il a entreprise, moins pour son profit personnel que dans les intérêts de la noble cause de l'instruction publique, qui nous est chère à tous. Il faut qu'à tout prix l'Enseignement primaire soit lu par tous les membres du corps enseignant. C'est peutêtre le moyen le plus sûr et le moins coûteux d'établir le progrès dans nos écoles. J'ai remarqué que l'institutrice qui étudie cette revue enseigne avec intelligence, et son travail est toujours couronné d'un succès tangible. Done, que les commissaires soient tenus de pourvoir chaque école d'une revue pédagogique, de la même manière qu'on les oblige à fournir une estrade et un bureau à l'instituteur; ce lui sera non moins utile, et plus avantageux à ses élèves." (Extrait du Rapport de juillet 1893, de M. l'inspecteur d'écoles Jos. Prémont).

" Pour généraliser cet enseignement et rendre moins ardu le travail des instituteurs et des institutrices, j'aimerais à voir dans toutes nos écoles—dans nos écoles élémentaires surtout-l'un de nos deux principaux journaux d'éducation, le "Journal de l'Instruction publique" ou "l'Enseignement primaire." J'aimerais que ce journal fût reçu gratuitement par l'instituteur ou l'institutrice, aux frais du département de l'Instruction publique ou des commissions scolaires, et que celui-ci, ou celle-ci, fût tenu d'en prendre connaissance, de s'en servir pour la direction de ses classes, et de le conserver, année par année, dans les archives de l'école. Ce serait un des meilleurs moyens à prendre pour rompre avec ce par cœur que l'on trouve encore dans quelques-unes de nos écoles élémentaires." (Extraitdu Rapport de août 1893, de M. l'inspecteur d'écoles H. Prud'homme.)

A travers le dernier rapport du Surintendant de l'Instruction publique

GLANURES

Dans le dernier numéro de l'Enscignement primaire nous avons résumé les statistiques que contient le rapport élaboré de l'honorable M. Ouimet. Ajoutons cependant:

Institutrices laïques munies d'un brevet d'une école normale, 475;

Instituteurs laïcs munis d'un brevet d'une école normale, 134, et cela, sans compter plusieurs inspecteurs d'écoles, anciens élèves, également, d'une école normale : total, 609 anciens élèves d'école normale dans l'enseignement actif.

Nous laissons maintenant la parole à M. le Surintendant:

"AMENDEMENTS A LA LOI SCOLAIRE

"Chaque fois que dans l'exercice de mes fonctions je me vois embarrassé par l'interprétation d'un texte obscur ou d'une disposition qui semble incompatible avec l'esprit général de notre système scolaire, je prépare, pour être soumis à la Législature, après avoir obtenu la sonction des deux comités du Conseil de l'Instruction publique, des amendements dont le but est de rendre plus facile l'application de notre loi.

"C'est ainsi que, depuis la mise en vigueur des Statuts refondus de la province de Québec, j'ai obtenu un certain nombre de modifications plus ou moins importantes que l'on trouve aux actes 52 Vict., chap. 23 et 24; 53 Vict., chap. 27, 28, 29 et 30; 54 Vict., chap. 21; 55-56 Vict., chap. 24, et 51 et 56 Vict., chap. 23.

"Pour la session prochaine, je me propose de vous soumettre encore un certain nombre d'amendements, parmi lesquels il y en a deux qui méritent d'attirer plus particulièrement votre attention.

"D'abord, je suggère d'ajouter un paragraphe à l'article 2143 des Statuts refondus de la province de Québec, qui permettra de définir la manière dont seront perçues les cotisations sur les propriétés immobilières des corporations et des compagnies légalement constituées, quand elles seront situées sur un territoire placé sous l'administration de deux corporations de commissaires d'écoles, l'une catholique et l'autre protestante, établies en vertu des dispositions de l'article 1 du chapitre 28 de l'acte 53 Victoria, amendant l'article 2 du chapitre 24 de l'acte 52 Victoria.

"Puis, je propose des changements aux articles 1986 et 1987 des Statuts refondus qui, ainsi modifiés, fixeront la procédure à suivre dans le cas d'une déclaration de dissidence et dans celui où les contribuables appartenant à la croyance religieuse des dis-

sidents étant devenus en majorité revendiquent le droit de former une corporation de commissaires d'écoles.

"L'adoption de ces amendements aurait pour effet, j'en suis persuadé, de prévenir des difficultés sérieuses entre contribuables de croyances religieuses différentes, au sujet de l'interprétation des articles dont je viens de faire mention.

" CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

" J'ai déjà eu plusieurs fois occasion d'appeler l'attention du gouvernement sur l'avantage que présenterait l'introduction des conférences pédagogiques dans notre système scolaire.

"La plupart des membres de notre corps enseignant laïques n'ont pas été à même de faire des études pédagogiques spéciales.

"L'instituteur, l'institutrice surtout, peut avoir reçu dans une maison d'éducation supérieure une instruction qui l'a mis à même de subir d'une façon brillante l'épreuve devant un bureau d'examinateurs, sans être toujours capable de communiquer aux autres ce qu'il sait lui-même, faute d'avoir appris la manière de le faire.

"Comprenant les avantages que notre corps enseignant retirerait de leçons pratiques que les inspecteurs d'écoles donneraient, au commencement de chaque année scolaire, aux instituteurs et aux institutrices de leurs districts d'inspection respectifs, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique adoptait, à sa séance du 28 septembre 1892, une résolution recommandant, comme suit, l'institution de conférences pédagogiques:

"Que, dans le but d'établir autant d'uniformité que possible dans l'enseignement, et afin de suppléer au manque de connaissances pédagogiques de la plupart des instituteurs et des institutrices qui n'ont pas suivi de cours spéciaux, il serait avantageux de recommander aux inspecteurs d'écoles de faire, lors de leur première tournée d'inspection, une conférence pédagogique dans chacune des municipalités de leurs districts;

"Que ces conférences, qui dureraient deux jours, devraient être faites suivant un programme et des instructions qui seraient fournis à l'inspecteur par les comités du Conseil de l'Instruction publique;

"Que l'insperteur d'écoles recevrait trois piastres (\$3.00) pour les deux jours de conférences;

"Que, dans le cas où il y aurait plusieurs municipalités scolaires dans une paroisse, une seule conférence serait faite pour tous les instituteurs et institutrices de cette paroisse;

"Que l'inspecteur d'écoles emploierait l'après-midi de la seconde journée de la conférence à interroger les instituteurs et les institutrices qui l'auraient suivie, afin de se rendre compte du degré de compétence de chacun d'eux;

"Que des certificats seraient délivrés par l'inspecteur aux maîtres et aux maîtresses qui auraient suivi ces conférences, constatant: 1. qu'ils ont assisté aux séances; 2. qu'ils ont profité des explications qui leur ont été données;

"Que le gouvernement soit prié de faire voter par la Législature une somme suffisante pour mettre ce projet à exécution."

Cette résolution est suffisamment explicative par elle-même pour qu'il me soit nécessaire d'insister sur les avantages que, pour une somme minime (\$3,600 environ), le corps enseignant laïc retircrait de cours spéciaux qui lui seraient donnés par des hommes compétents rompus à la théorie et à la pratique de l'enseignement.

" GRATIFICATIONS AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES

et des institutrices qui n'ont pas suivi de "Toutes les personnes qui s'occupent d'encours spéciaux, il serait avantageux de recommander aux inspecteurs d'écoles de faire, lors l'insuffisance des traitements des instituteurs et des institutrices est un des obstacles les plus sérieux au développement de l'instruction publique dans notre province.

"Cette question, d'une importance de premier ordre, a été étudié, sur toutes ses faces, par une commission du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui n'en est pas encore arrivée à une solution satisfaisante.

"On a bien proposé l'obligation légale d'un traitement minimum comme le moyen le plus efficace de remédier à cet état de chose et j'ai partagé moi-même cette manière de voir, mais je me suis bientôt convaincu que ce moyen serait inapplicable dans la pratique, car, comme le disait avec beaucoup d'apropos M. l'inspecteur Gay, dans son rapport annuel de 1885: "Quelle serait la pénalité infligée en cas de non exécution de la loi? Assurément elle ne pourrait être autre que la confiscation de l'octroi législatif, lequel est de \$10 à \$15 par école. D'un autre côté, vu la modicité des traitements, l'augmentation proposée ne saurait être moindre que cinquante pour cent. Dans le cas que j'ai mentionné (\$100 de traitement), elle serait de \$50. Voilà donc les commissaires mis en demeure ou d'augmenter le traitement de leurs maîtresses d'écoles de \$50 ou de perdre un octroi de \$15, quel parti prendront-ils? La réponse est facile à deviner. On peut donc voir par là que les moyens coercitifs ne sauraient être ni praticables ni utiles."

"Depuis, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ayant étudié cette question avec soin a adopté, a sa séance du 28 septembre 1892, une proposition de l'honorable M. Masson appuyé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, qui, si elle n'offre pas un remède radical, n'en serait pas moins un palliatif très appréciable dont l'effet serait de stimuler le zèle des membres du corps enseignant, tout en améliorant leur

position dans une certaine mesure. Voici cette proposition:

- "1. Qu'une gratification soit offerte aux instituteurs et aux institutrices laïes des écoles élémentaires qui auront rempli leurs devoirs avec le plus de zèle et d'intelligence, qui auront enseigné toutes les matières du programme d'études, qui se seront conformés fidèlement aux règlements des comités du Conseil de l'Instruction publique et qui auront obtenu les meilleurs résultats, le tout sous tels règlements qui seront faits par les comités du Conseil de l'Instruction publique;
- "2. Que le gouvernement soit prié de faire mettre une somme suffisante à cette fin à la disposition du Conseil de l'Instruction publique."
- "Ces gratifications devraient être accordées aux instituteurs et aux institutrices les plus compétents et les plus zélés dans l'exercice de leurs devoirs, sans tenir compte du degré des écoles qu'ils dirigent.
- "Elles pourraient être de deux classes; l'une de \$30.00 par vingt écoles et l'autre de \$20.00 par dix écoles, et seraient distribuées dans chaque district d'inspection, suivant le nombre d'écoles qu'il contiendrait. Les inspecteurs d'écoles, chacun pour son district respectif, désigneraient les instituteurs et les institutices qui auraient droit à cette récompense.
- "Etant donné qu'il y a, dans la province de Québec, 4,867 écoles élémentaires sous le contrôle des commissaires et des syndies d'écoles catholiques et protestants, et que chaque district d'inspection, non compris ceux du Saguena et des Iles de la Madeleine, qui n'ont qu'un nombre d'écoles insignifiant, contient en moyenne un peu plus de 121 écoles élémentaires, tout inspecteur aurait alors à disposer d'environ six gratifications de première classe et de douze gratifications de seconde classe.

" A ces gratifications, on pourrait ajouter des certificats qui, tout en étant un précieux souvenir pour les personnes auxquelles ils seraient décernés, contribueraient à leur procurer des engagements avantageux.

"Le montant nécessaire pour mettre ce projet à exécution ne dépasserait certainement pas la somme de \$18,000.

DIVISION DES DISTRICTS D'INSPECTION

- " Le comité catholique ayant constaté que plusieurs inspecteurs avaient des districts très étendus et renfermant un trop grand nombre d'écoles pour qu'ils puissent les visiter deux fois, a recommandé une redistribution de ces districts de manière à égaliser autant que possible le travail des inspecteurs. Le gouvernement ayant adopté ce projet, quatre nouveaux districts d'inspection catholiques ont été créés; un dans la partie est de la province, deux dans les cantons de l'Est et le quatrième dans la partie ouest.
- "Sur la recommandation du comité protestant, un nouveau district d'inspection pour les écoles protestantes a également été formé.
- " Ainsi, cinq inspecteurs nouveaux out été nommés au mois de juillet 1892.
- " J'ai lieu d'espérer d'excellents résultats de ces changements et j'ai déjà pu constater, cette année, que l'inspection des écoles a été faite avec plus de soin et que le nombre des visites aux écoles a augmenté d'une manière très sensible.
- "J'ai l'honneur de vous référer aux rapports des inspecteurs d'écoles, dont quelquesuns renferment des suggestions importantes et vraiment pratiques.
- " Pendant l'année qui vient de s'écouler, la cause de l'instruction publique a perdu un de ses zélateurs les plus éclairés dans la personue de Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke. Comme son digne frère, l'évêque de Chicoutimi, dont nous avions, il y a tion et l'étude des êtres au moyen des sens :

- quelques années, à déplorer la perte, l'éminent prélat a toujours pris une part très active au travail du Conseil de l'Instruction publique.
- " A l'ouverture de sa session du mois de septembre dernier, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique manifestait ses regrets en adoptant la résolution qui suit:
- " Avant de passer aux affaires ordinaires, ce comité désire consigner dans ses archives l'expression du profond regret de tous ses membres, à l'occasion de la mort de Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, dont le dévouement éclairé à la cause de l'éducation a toujours rendu son concours à ce comité si utile et si précieux."
- " Tous les partisans d'une saine éducation doivent prendre part aux regrets exprimés par cette résolution du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur, le Ministre, Votre obéissant serviteur, GÉDÉON OUMET. Surintendant."

De l'enseignement intuitif

Au sens propre, le mot intuition signifie connaissance soudaine et indubitable, indépendante de toute démonstration. En pédagogie, il n'a nas une signification aussi large: on entend par ce mot un précieux moyen d'acquérir la science en sollicitant les efforts de ceux à qui elle s'adresse, en s'élevant graduellement et sensiblement des connaissances simples, innées ou précédemment acquises à d'autres connaissances plus élevées.

La méthode intuitive repose sur la percep-

elle consiste à mettre sous les yeux des enfants les objets qu'on veut leur faire connaître.

Pestalozzi (1746-1827), à qui l'on a attribué la méthode intuitive, ne l'a pourtant pas inventée: Platon (430-347 avant J.-C.) en recommande l'usage dans ses écrits; le Morave Coménius (1592-1671), "le premier évangéliste de la pédagogie moderne" a dit Michelet, attache la plus grande importance à l'enseignement intuitif; Rabalais (1483-1553) et Montaigne (1533-1592) indiquent et emploient ce moyen dans leur méthode.

Ce qu'on ne peut nier, c'est que la méthode pestalozzienne ne repose entièrement sur l'intuition. Pestalozzi, comme d'ailleurs Rousseau et les philanthropes, avait compris que l'éducation devait être fondée sur la nature de l'enfant; le premier, il expliqua cette nature, les lois de son développement et il montra comment l'éducateur peut et doit y approprier son œuvre. Son enseignement s'adressait à l'intelligence tout entière : le célèbre instituteur de Zurich voulait " développer l'enfant, et non le dresser comme un autre chien". Les facultés pour l'acquisition des idées lui parurent éminemment propres pour atteindre ce but; c'est pourquoi la perception extérieur joue un si grand rôle dans sa méthode, que l'on a nommée successivement méthode intuitive et méthode d'enseignement par l'aspect.

Pestalozzi appliquait la méthode intuitive à toutes les matières de l'enseignement. ne réussit pas toujours : sa méthode n'a été qu'un long tâtounement, ce qui est bien la pire des choses en éducation. Ses meilleurs disciples ne la comprenaient pas toujours et l'appliquaient à leur façon, déclarant que le ! maître avançait saus se rendre compte et ne se comprenait pas lui-même.

Ces déclarations ne sont pas faites pour nous étonner. Henri Pestalozzi avait été un intuitive, employée isolément, ne serait pas

solu et a longtemps cherché sa voie. Aussi la méthode pestalozzienne est-elle imprégnée des défauts du caractère hésitant de son auteur, et l'on peut affirmer que Pestalozzi ferait un médiocre instituteur

La méthode intuitive ne convient pas à toutes les matières du programme primaire. Employée exclusivement, elle ne peut même s'appliquer à aucune, mais, combinée à d'autres méthodes, elle est capable de produire les meilleures résultats dans la plupart des exercices scolaires : alliée à la méthode expérimentale, elle rend de précieux services dans l'enseignement des sciences en général; les procédés intuitifs ont toujours été recommandés pour initier les jeunes enfants à la formation des nombres, à la numération et au calcul mental; les premières leçons de géographie doivent être des leçons d'intuition. Ajoutons qu'à l'aide de gravures et de cartes appropriées aux leçons, la méthode intuitive vient éclairer l'enseignement de l'histoire et du français (déscriptions, rédactions sur images).

Mais où la méthode intuitive règne en maîtresse, c'est dans l'enseignement par les leçons de choses. Il s'agit ici d'une partie tellement importante des études primaires que nous allons y consacrer quelques instants.

Leçons de choses.—Les leçons de choses sont des leçons sur les choses, faites au moyen des choses, pour en faire connaître le nom, la forme, les parties, les dimensions, les qualités, les usages, etc. Elles se prêtent d'une façon admirable à l'acquisition des idées et à la formation du jugement : elles peuvent donner à l'enfant des notions utiles sur les phénomènes usuels et les productions de la nature.

Les leçons de choses sont des leçons intuitives par excellence. Toutefois, la méthode enfant sans ordre; homme, il se montra irré- suffisante. Il faut y joindre la méthode

socratique, qui consiste à faire découvrir par l'élève, au moyen de questions adroitement posées, les vérités à enseigner. Ainsi, après avoir mis à la portée des enfants l'objet à étudier, on leur on fait découvrir, à l'aide d'interrogations socratiques, la couleur, la forme, la composition, etc.; on attire leur attention sur les principales parties de cet objet, sur leur disposition, leur nombre; on les sollicite à l'observation, en un mot; ensuite on parle de la provenance de l'objet, de ses usages, de sa valeur; enfin pour graver les connaissances dans l'esprit des enfants, on résume tout ce qui a été dit en quelques phrases qui forment la matière d'une petite rédaction, et l'ou a recours à la mémoire pour en assurer la fixité.

La méthode que nous venons de tracer est absolument naturelle: elle procède du simple au composé, du facile au difficile, du connu à l'inconnu; elle est conforme au développement rationnel et harmonique des facultés de l'enfant; de plus, elle donne à celui-ci une part effective à sa propre éducation. C'est là un point important entre tous.

Nécessité d'un musée scolaire. Mais, pour être faites avec fruit, les leçons de choses exigent un matériel spécial. L'enfant ne comprend bien que ce qu'il voit, que ce qu'il touche, que ce qu'il mesure, etc. Il est donc indispensable que l'élève voie, touche retourne, mesure, pèse, etc. C'est alors que le musée scolaire rend les plus grands services, lorsqu'il renferme un spécimen des choses usuelles de la vie. Les collections d'images, les tableaux, les cartes ne sont pas moins utiles pour les leçons de choses, de sorte que le musée scolaire est d'une grande nécessité à l'école primaire.

Lorsque l'instituteur n'a pas de musée.scolaire à sa disposition, il peut se servir du matériel de l'école et de choses les plus vulgaires. Ses relations avec les industriels et les commerçants de la région lui faciliteront l'achat d'une foule de produits utiles; ses élèves se chargeront volontiers de fournir des objets de leçons: le papa est menuisier, forgeron, tailleur, tisserand; ils apporteront des morceaux de bois, d'acier, de drap, de toile, etc.

Si le musée scolaire est l'auxiliaire indispensable de l'enseignement par les leçons de choses, il importe que l'instituteur attache le plus grand soin à son organisation. Les leçons de choses ne doivent pas être faites au hasard, mais d'après un plan arrêté à l'avauce et approprié à la région où se trouve l'école. C'est ce plan qui guidera l'instituteur dans la création et le développement du musée scolaire, qui contiendra, non toutes sortes de choses, mais toutes les choses propres à l'enseignement intuitif.

Le programme des leçons de choses guidera encore l'instituteur dans le classement des produits qu'il aura réunis; les divisions du musée seront conformes à ce programme, que l'on peut étabir de la façon suivante:

- 1.—Aliments.
- 2.—Matières textiles.
- 3 .- Cuirs et peaux.
- 4.—Matières colorantes.
- 5.—Substances employées pour le chauffage et l'éclairage.
- 6. Matériaux de construction.
- 7. Ameublement.
- 8.—Objets de tous genres employés dans l'économie domestique.
- 9.—Animaux et produits de la région.
- 10.—Industries locales.
- 11.—Etude intelligente des trois règnes de la nature : botanique, zoologie, minéralogie.
- 12.—Métaux usuels.
- Industries se rapportant aux besoins intellectuels.
- 14.—Produits chimiques usuels.
- 15.—Appareils simples de physique.

La place restreinte dont nous disposons ne nous permet pas d'indiquer ici les subdivisions de ce pregramme; nous les laissons aux soins éclairés des maîtres de l'enfance.

La création d'un musée scolaire d'après le plan que nous venons de tracer est possible même dans les plus petites localités. Beaucoup de communes accordent volontiers une subvention dans ce but. Dans ce cas, l'instituteur agira sagement en consacrant cette subvention, soit à l'achat d'une armoire vitrée qui lui permette de ménager ses collections, soit à l'acquisition de gravures appropriées au programme des leçons de choses et destinées non à former le musée, mais : le compléter.

Terminons en indiquant le but général du musée scolaire. Ce but est d'éveiller l'esprit d'observation de l'enfant, de lui donner des notions exactes sur l'ensemble des connaissances usuelles, de lui faire aimer l'enseignement.

E. Cornot, instituteur. (Du Journal des Instituteurs.)

Sous Presse

- Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. l'abbé T. G. Rordeau, Principal de l'Ecole normale Laval, publiera bientôt un Catéchisme des lois scolaires de la province de Québec. Ce manuel rendra un service immense aux élèves des écoles normales et à ceux qui se préparent à subir un examen devant les bureaux d'examinateurs catholiques.

PARTIE PRATIQUE

Langue française

1

COURS PRÉPARATOIRE

Nous l'avons vu précédemment, les commençants doivent apprendre à écrire ce qu'ils

sont en mesure de lire. Aussitôt qu'ils distinguent fa-ilement les noms de personnes d'animana et de choses, on les familiarise avec les noms des différents êtres qui composent les trois règnes de la nature. Avant de faire trouver ces mots aux enfants dans le syllabaire, le maître doit avoir le soin d'écrire au tableau noir un petit tableau comme celui qui suit:

LES TROIS RÈGNES DE LA NATURE

Animal.	Végétal,	Minéral.
Hommes, Cheval, Chien, Soldat, Tigre,	Rosier. Herbe. Érable. Pommier. Blé.	Or. Argent. Cuivre. Fer. Pierre.

Comme devoir à la maison, faire copier une partie de la leçon de lecture dans l'a b c et dire aux enfants de souligner les noms du règne animal d'un trait, les noms du règne végétal de deux et ceux du règne minéral de trois.

11

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉE

Le soleil

1.—Je suis le roi du jour; je me lève dans l'Orient et l'aurore me précède pour annoncer à la terre mon arrivée. Je frappe à ta fenêtre avec un rayon d'or pour t'avertir de ma présence, et je te dis: "Paresseux, lèvetoi; je ne brille pas pour que tu restes enseveli dans le sommeil; je brille pour que tu te lèves et que tu travailles." Je suis le grand voyageur. Je marche comme un géant à tra-

vers toute l'étendue des cieux. Jamais je ne m'arrête et je ne suis jamais fatigué.

2.— J'ai sur ma tête une couronne de rayons étincelants que je disperse sur tout l'univers, et tout ce qu'ils frappent brille d'éclat et de beauté. Je donne la chaleur aussi bien que la lumière. C'est moi qui mûris les fruits et les moissons. Si je cessais de régner sur la nature, rien ne croitrait dans son sein, et les pauvres humains mourraient de faim et de désespoir dans l'horreur des tenèbres.

(BERQUIN).

Explications. — Orient (Levant). — Aurore (Lumière vague, lueur indécise qui précède le lever du soleil). — Avertir (Informer). — Enseveli (Enveloppé dans les draps). — Disperser (Répandre, jeter ça et là). — Horreur (Répulsion, frémissement, dégoût causé par quelque chose d'affreux).

APPLICATIONS.—1. Mettre la dictée à la 2e personne du singulier : Soleil, tu es le roi...

—2. Mettre la dictée à la 2e personne du pluriel : Soleil, vous êtes le roi...—3. Mettre la dictée à la 3e personne du singulier : Le soleil est le roi...—5. Mettre la dictée à la 1re personne du pluriel : Nous sommes le roi...—3. Mêmes devoirs au futur : Je serai toujours......, Quand je cesserai de régner.....

III

COURS MODÈLE

DICTEE

Les Laurentides

Les Laurentides n'ont point l'altitude formidable de l'Hymalaya, ni l'ampleur majestueuse des Alpes, ni la massive et archi-

tecturale membrure des Pyrénées, ni l'étagement énorme, indéfini, mystérieux, toujours grondant, toujours menaçant des Cordilières Elles ne sont point le et des Rocheuses. résultat de ces terribles convulsions du globe qui ont rayé chaque continent d'arétes colossales, auxquelles se ramifient toutes les structures secondaires. Elles ne sont pas non plus une chaine, comme cela s'entend d'ordinaire et par habitude, c'est-à-dire une succession de montagnes, adoptant une direction à peu près régulière et continue; cette direction, elles ne l'out que pour un temps et pour certaines étendues, comme entre les Escoumins et le Cap Tourmente, et le long de l'Outaquais supérieur, entre l'île au Calumet et le Témiscamingue. Ailleurs, il ne faut plus dire" la chaîne" des Laurentides, mais la "région" des Laurentides, représentant un ensemble de terrains plus ou moins montagneux, coupés de vallées et de gorges plus ou moins larges et profondes, où se rencontrent quelques-uns des meilleurs pâturages qu'il y ait en Amérique.

ARTHUR BUIES. (Au portique des Laurentides).

EXPLICATIONS DE MOTS .- Altitude : hauteur, élévation au-dessus du niveau de la mer.—Hymalaya: montagnes de l'Asie, les plus hautes du globe.-Ampleur: grande largeur; expliquer ample, amplifier, amplification. - Alpes: Montagne d'Europe qui séparent l'Italie de la France et de la Suisse. -Membrure: ensemble des membres, signifie ici l'assemblage des petites montagnes qui se rattachent à l'arête principale. - Pyrénées: montagnes qui séparent la France de l'Espagne. - Cordilières: montagnes de l'Amérique du Sud, Nouvelle-Grenade, Equateur, Pérou ... - Rocheuses : montagnes de l'ouest, Amérique du Nord.—Convulsions: contraction violente et involontaire des muscles sous l'action de la douleur, les jeunes enfants y sont très sujets. Les convulsions du globe sont les soulèvements causés par l'action du feu intérieur de la terre.—Colossales: géantes, très grandes.—Structures: Ce mot est généralement employé au singulier et signifie la manière dont sont assemblées les parties d'un corps, d'un édéfice. Structure est la racine de construire, détruire, construction, destruction...—Escoumins, Cap Tourmente, Outaouais, île au Calumet, Témiscamingue: montrer la position géographique sur la carte.

Exercices.—Montrer la structure de la 1ère phrase : Sujet. Laurentides ; verbe ont modifié par ne point; compl. directs, ampleur, membrure, étagement avec leurs modificatifs et leurs compléments. — Arêtes: analyser grammaticalement: compl. indir. de ont rayé. Se runifient: (se rattachent comme des rameaux) le sujet du verbe est?...structures. -Elles ne l'ont que pour un temps : indiquer les différentes acceptions du mot que: ici, il forme avec ne une locution adverbiale qui signifie seulement; que servant à lier deux propositions est conjonction, il faut que je parte; que remplaçant un nom est pronom relatif : le travail que je fais est difficile ; que signifiant combien ou pourquoi est adverbe : que de malheurs nous avons cus! que n'êtes-vous plus calme ?—Coupés: justifier le pluriel: Ce sont les terrains qui sont coupés.—Rencontrent: le sujet de ce verbe?... quelques-uns. — Qu'il y ait: pourquoi au singulier? Verbe unipersonnel. Comment dirait-on si on remplaçait le verbe avoir par le verbe être? qui soient.

Exercices de rédaction

I

SUJET: Quelles sont les quatre saisons de l'année? En quelle saison sommes-nous? Aimez-vous l'hiver?

DÉVELOPPEMENT

Les quatre saisons de l'année sont : le printemps, l'été, l'autonne et l'hiver.

Nous sommes en ce moment en hiver, il est commencé vers le 20 de décembre dernier.

Je n'aime pas beaucoup l'hiver parce qu'il fait trop froid, qu'il n'y a plus de feuilles aux arbres, d'oiseaux dans les buissons, parce que les malheureux souffrent du froid et de la faim.

IT

SUJET: Dites par quoi sont formés les nuages. Quelles sont les couleurs des nuages, quelles sont leurs formes?

DÉVELOPPEMENT

Les nuages sont formés par de la vapeur d'eau. Les nuages ont toutes sortes de couleurs. On en voit de tout blancs comme des flocons de laine; ils sont tout noirs à l'approche d'un orage, quelquefois bleu foncé ou jaunes; il y en a de roses, de cuivrés; très souvent au coucher du soleil ils sont tout rouges. C'est le soleil qui leur donne ces couleurs.

Les nuages ont aussi toutes sortes de formes. On en voit de rends comme des ballons, ou comme des pommes et serrés les uns contre les autres; on dit alors que le ciel est pommelé, il y en a qui sont fort allongés, qui forment de longues bandes; il y en a d'autres qui sont disposés en grandes masses floconneuses.

III

SUJET: Une de vos tantes, qui était veuve, vient de mourir, laissant une orpheline de 8 à 10 ans que vos parents se décident à recueillir. Ils vous chargent de lui annoncer leur résolution. Faites la lettre. Vous ne

manquerez pas d'exprimer, en outre, à votre cousine, les sentiments que vous éprouvez pour elle et de lui dire comment vous vous comporterez envers elle.

DÉVELOPPEMENT

Ma chère petite cousine,

Le grand malheur qui vient de te frapper nous a causé à nous-mêmes une profonde douleur. Dieu t'éprouve bien tristement; après ton pauvre père, mon bon oncle si regretté, c'est maintenant le tour de ta bienaimée maman; mais, mon Emma, ne te laisse pas aller au découragement et ne te crois pas abandonnée de tout le monde. Dès que mes parents eurent appris le triste événement, ils n'eurent plus qu'une préoccupation te tranquilliser au sujet de ton avenir. Voilà pourquoi ils me chargent de t'écrire de suite qu'ils ont pris toutes les précautions nécessaires pour que tu te rendes au milieu de nous dès que les dernières formalisés seront accom-Ils parlent déjà de toi comme d'une fille, et moi, qui t'aimais bien auparavant, je sens que je vais maintenant te chérir en petite sœur. Va, sois tranquille, tu seras heureuse ici, je t'aimerai tant que je finirai par te consoler de ton extrême douleur; tu verras comme nous nous entendrons bien. Tout ce que j'ai sera commun entre nous: nous aurons la même chambre, les mêmes jouets; nous ferons notre prière ensemble et nous irons ensemble à la même école. Je te ferai faire connaissance avec mes petites amies, à qui j'ai déjà parlé de toi et qui s'apprêtent à te recevoir avec le plus grand empressement.

Prépare-toi donc à venir ici avec la confiance la plus entière.

Je t'embrasse, au nom de mes parents et au mien, le plus affectueusement possible.

Ta cousine et ta sœur,

CHARLOTTE.

Exercices de mémoire

ľ

Pour obtenir une bonne semaine

Mon Dieu, pendant cette semaine,
Dans mes leçons et dans mes jeux,
Gardez-moi de faute ou de peine.
'Car qui dit l'un dit tous les deux.
Donnez-moi cette humeur docile
Qui rend le devoir facile;
Et si ma mère m'avertit,
Au lieu de cet esprit frivole
Que distrait la mouche qui vole,
Seigneur, donnez-moi votre esprit.

MME TASTU.

II

LE DESSERT

"Paul, veux-tu du dessert? Approche ton assiette.
—Oui, maman, un tout petit peu."
On lui donne du flan. la grosseur d'une miette.
L'enfant sourit d'abord, croyant que c'est un jeu;
Mais il attend en vain le morceau qu'il espère.
"Mange ta part, mignon! "lui dit enfin sa mère.
Paul alors chagriné de ne rien recevoir:
"Maman n'a pas compris, n'est-ce pas, petit père?
Quand je demande peu, c'est pour beaucoup avoir."
Plus d'un de nous ressemble à cet enfant timide
Dont l'appétit discret brille en son œil limpide;
Et tel solliciteur qui ne voulait qu'un œuf,
S'étonne grandement s'il n'obtient pas un bœuf.

Sciences élémentaires

HISTOIRE DES ROCHES RACONTÉE PAR ELLES-MÈMES

(suite et fin)

En résumé, nous avons vu qu'il y a trois sortes de roches : les roches sédimentaires et les roches organiques, déposées sous les eaux, et les roches ignées qui proviennent du centre de la terre en fusion.

Je vais bien vous étonner en vous disant qu'il y a le même rapport entre la terre et sa croûte qu'entre un œuf et sa coquille.

Mais la terre en se refroidissant se contracte, il se produit des dislocations qui font que les couches sédimentaires ont été souvent bouleversées, repliées et ne conservent plus leur disposition horizontale; les eaux aussi les ravinent petit à petit, et l'effet de ces dislocations comme aussi des fluctuations de la masse centrale, est l'élévation des montagnes et la formation des vallées; et, quand la croûte se déchire, la masse jaillit et produit un volcan.

C'est ainsi que la terre va se refroidissant de plus en plus, que ses eaux ravinent ses montagnes pour combler ses vallées, pendant que les générations d'êtres vivants se succèdent à sa surface, qu'actuellement l'homme y exerce sa domination et, grâce à son intelligence, pense, cherche, essaie de comprendre la nature pour la mieux exploiter.

C. MARÉCHAL.

Histoire du Canada

FORMES DE GOUVERNEMENT

IV. Gouvernement militaire.—V. Gouvernement civil absolu

Gouvernement militaire

Le 7 octobre 1763, fut publiée à Québec une proclamation du roi d'Angleterre, par laquelle, après avoir démembré le pays de sa propre autorité, tout en déclarant qu'il serait convoqué des assemblées des représentants du peuple aussitôt que les circonstances le permettraient, on semblait abolir d'un seul coup toutes les anciennes lois civiles françaises et on introduisait les lois criminelles

anglaises. Ce fut le "Gouvernement militaire."

Gouvernement civil absolu

Cette proclamation, ainsi que des ordonnances postérieures, exaspérèrent les Canadiens. Cette époque, dura jusqu'à 1774, où fut passé le statut 14 George III, ch. 83, appelé "Acte de Québec," qui reculait de toutes parts les limites de la province de Québec, d'un côté à la Nouvelle-Angleterre, à la Pensylvanie, à la Nouvelle-York, à l'Ohio, et à la rive gauche du Mississipi, et de l'autre jusqu'au territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Cet acte conservait aux catholiques les droits que leur avait assurés les capitulations et les dispensait du serment du test; il reconnaissait les anciennes lois civiles et confirmait les lois criminelles anglaises.

Enfin, il donnait à la province un Conseil de 17 membres au moins et de 23 au plus, catholiques ou protestants, qui exerçait, au nom du prince et sous son veto, tous les droits d'une administration supérieure, moins celui d'imposer des taxes, si ce n'est pour l'entretien des chemins et des édifices publics. Le roi se réservait au surplus le privilège d'instituer des cours de justice civiles, criminelles ou ecclésiastiques.

Ce système dura jusqu'en 1791, et cette époque est celle du "Gouvernement civil absolu."

Langue Anglaise

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

FOURTEENTH LESSON

ON-UNDER

coup toutes les anciennes lois civiles françaises et on introduisait les lois criminelles puis mettez votre main droite sur votre main gauche et dites: My right hand is on my left hand; my left hand is under my right hand.

Mettez un livre sur votre pupitre, sur ce livre mettez votre chapeau: dites: My hat is on my book.—My book is under my hat.

Mettez votre main droite sur votre chapeau: dites: My right hand is on my hat;—my hat is under my right hand.

Mettez votre main droite sur le pupitre, puis placez votre main gauche sur votre main droite: dites: My lest hand is on my right hand; my right hand is under my lest hand.

Répétez trois ou quatre fois.

2. Dites aux éléves :

Put (ou bien place) your left hand under your right hand (1).

Put (ou bien place) your right hand under your left hand.

Put (ou bien place) a book on your desk under your hat.

Put (ou bien place) your right hand under your head.

Put (ou bien place) your left hand under your head.

Put (ou bien place) your right hand under you.

Put (ou bien place) your left hand under you.

Si les élèves ne comprennent, pas n'expliquez pas en français, mais faites vous-mêmes ce que vous leur avez demandé de faire.

FIFTEENTH LESSON

Placez votre main gauche sur votre main droite: dites aux élèves: Where is my left hand?—Réponse. It is on your right hand.—Where is my right hand? Réponse. It is UNDER your left hand.

Mettez votre main droite sur votre main gauche. QUESTION. Where is my right hand?—Réponse. It is on your left hand. Question. Where is my left hand? Rép. It is UNDER your right hand.

Sur votre pupitre mettez un livre et sur ce livre votre chapeau. Question. Where is my hat? Rép. It is on your book. Question. Where is my book? Réponse. It is UNDER your hat.

Appuyez-vous la tête sur la main droite. Question. Where is my right hand? Rép. It is under your head.

Appuyez-vous la tête sur la main gauche. Question. Where is my left hand? Rép. It is under your head.

Que chaque élève appuie sa tête sur sa main gauche. Alors faites cette question aux élèves à tour de rôle. Where is your lest hand? Rép. It is under my head.

Pendant que les élèves sont dans cette rosition indiquez un élève et faites à son voisin la question: Where is his left hand? Rép. It is UNDER his head. Dans une école de filles la question serait: Where is her left hand? Rép. It is UNDER her head. Exercice semblable avec la main gauche.

Where is the platform? Rép. It is on the floor.

Where is the floor? Rép. It is under the platform.

Where is my desk? Rép. It is on the platform.

Where is the platform? Rép. It is UNDER your desk.

POESIE

UN BEAU JOUR D'HIVER

L'hiver a ses beautés. Que j'aime des frimas L'éclatante blancheur c. la glace brillante En lustres azurés à cer rochers pendante! Et quel plaisir encor, lorsque échappé dans l'air, Un rayon du printemps vient embelu. l'hiver, Et, tel qu'un doux souris qui naît parmi les larmes, A la campagne en deuil rend un moment ses charmes !

Qu'on goûte avec transport cette faveur des cieux!
Quel beau jour peut valoir ce rayon précieux
Qui, du moins un moment, console la nature!
Et, si mon œil rencontre un reste de verdure,
Dans les champs dépouillés, combien j'aime à le

Aux plus doux souvenirs il mêle uu doux espoir;
Et je jouis, malgré la froidure cruelle,
Des beaux jours qu'il promet, des beaux jours qu'il [rappelle,

DELILLE.

⁽¹⁾ Employez put jusqu'à ce que les élèves soient familiers avec ce mot, ensuite servez vous de pace jusqu'à ce que les élèves soient familiers avec ce mot. L'équivalent en français de ces deux mots est placez.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nominations de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOU-VERNEUR, par un ordre en conseil en date du 16 novembre dernier, 1893, de nommer MM. Thomas Parfit, Joseph Houle, Alexandre Côté et Pierre Mathias, commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Philomène d'Egan, comté d'Ottawa.

Delimitations de municipalités scolaires

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOU-VERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 5 décembre courant, 1893, de détacher de la municipalité scolaire de Deschambault, comté de Portneuf, la nouvelle paroisse de "Saint-Gilbert", et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Gilbert", avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 27 avril dernier, 1893.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1894.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOU-VERNEUR, par un ordre en conseil, en date du ler décembre courant, 1893, de détacher de la municipalité scolaire de "Eaton," comté de Compton, le territoire connu sous le nom de Sawyerville, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Village de Sawyerville," avec les mênes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 31 août (1892).

Cette érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain, 1894.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 11 décembre courant (1893), 1° de détacher de la municipalité scolaire des Iles de la Madeleine, comté de Gaspé, l'île "Alright," et l'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Havre-aux-

2° De détacher de la dite municipalité scolaire des Iles de la Madeleine, les îles "Wolfe," "Bryson," "Grosse Isle" et "Rocher aux Oiseaux," et les ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Grosse Isle."

Ces érections de nouvelles municipalités ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOU-VERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 11 décembre courant (1893), de détacher de la munici-palité scolaire des "lles de la Madeleine," dans le comté de Gaspé, l' "Ile Coffin," et l'ériger en muni-

cipalité scolaire distincte, sous le nom d' "Ile Coffin."

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).

Dissolution de la dissidence de Dunder, dans le comté de Huntingdon.

Ordre en couseil du 11 décembre 1893.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOU-VERNEUR en conseil d'ordonner, qu'attendu que les syndics dissidents de la municipalité de Dundee dans le comté de Huntingdon, ont laissé passer une année sans avoir une école, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndies dans une municipalité voisine, et qu'ils n'ont pas mis la loi scolaire à exécution et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, et de déclarer que la corporation des syndics des écoles dissidentes pour la dite municipalité de Dundee, dans le dit comté de Huntingdon, est dissoute, et elle est par les présentes dissoute, en conformité au statut en tel cas fait et pourvu.

GEDEON OUIMET. Surintendant.

LA REVUE CANADIENNE

Revue mensuelle paraissant le 12 de chaque mois, par livraison de 64 pages, ornée de gravures artistiques et de nombreux dessins dans le texte.

La REVUE CANADIENNE a atteint sa 29ème année de publication. Elle s'occupe de religion, histoire, littérature, poésie, beaux-arts, traditions populaires et bibliographie. Sa rédaction ne laisse rien à désirer.

Nous en recommandons fortement la lecture aux membres du corps enseignant. Le prix de l'abonnement est de deux piastres et demie par année.

BEAUCHEMIN

AU NOUVEAU LOCAL

Les éditeurs Bernard, Fils & Cie., ont transporté le siège de leurs affaires dans les spacieuses bâtisses ci-devant occupées par M. Thos. Andrews, quincaillier, au No. 5, RUE ST. JEAN, H.-V., porte voisine de M. Duquet, horloger, où ils sont maintenant installés, et viennent de recevoir directement des manufactures les plus en remoin, un grand assortiment de

PIANOS, HARMONIUMS ET INSTRUMENTS

de musique de toute espèce, etc., etc. Machines a coudre sans rivales, la "Domestic" de New-York. Nouvelle musique vocale et instrumentale, accord et réparations de pianos, etc., etc.

Prix modérés et conditions faciles.

No. 5, rue St-Jean, H.-V., Québec.

LIVRES CLASSIQUES

DE ---

J.-B. CLOUTIER

Le Premier livre des enfants: syllabaire d'après une méthode rationnelle, Recueil de leçons de choses illustré, Grammaire française et Devoirs grammaticaux.

Ces livres sont en vente chez tous les libraires.

P. GAUVREAU LIBRAIRE

122—PIED DE LA COTE LAMONTAGNE—122 BASSE-VILLE, QUEBEC.

Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.

CORRESPONDANCE SOLLICITEE.